



NOTE DE CAMPAGNE

Campagne 2025-2026

Mise à jour du 13/01/2026

IV. 2 – Modalités et délais/dates limite des différentes déclarations **OBLIGATOIRES**

Formalités	A Saisir sur	Modalités (plus de détails pratiques dans le tutoriel sur la plateforme déclarative)	DATES / DELAIS
VIGNOBLE : Déclaration Préalable d'Affectation Parcellaire (DPAP)	Mon Minervois / « MON PARCELLAIRE »	<p>Votre DPAP 2026 concerne les millésimes 2026, 2027 et 2028. Vos engagements pour 2028 sont reconduits à l'identique par défaut. Pour modifier l'engagement d'une parcelle : l'ouvrir en double-cliquant / « Production 2028 » → sélectionner le nouveau statut de la parcelle – Enregistrer</p> <p>Quand toutes les modifications sont saisies : Cliquer sur « Faire la DPAP » dans le tableau de bord.</p> <p><i>Pour vos mises à jour 2026 et 2027, contactez-nous.</i> ! Penser à déclarer les parcelles irrigables, les % de manquants, les vignes conduites en AB</p> <p><i>Pour les apporteurs multiples, penser à attribuer vos parcelles aux caves concernées (dans les paramètres de la parcelle : cave de rattachement)</i></p>	Accessible au 15 novembre 2025 A FAIRE AVANT le 31 Mars 2026 Bouton « VALIDER VOTRE DPAP »
RECOLTE : Déclaration de Récolte (DR)	Portail Vendanges des Douanes	<i>Vos déclarations de récolte déposées sur la plateforme des Douanes ont été chargées dans la plateforme « Mon Minervois »</i>	AVANT TOUTE DREV
Déclaration de Revendication (DREV)	Mon Minervois / « MES REVENDICATIONS »	« Nouvelle revendication » et suivez les étapes. <i>! La Drev est unique en appellation : seule une DREV partielle anticipée concernant les vins blancs et/ou rosés est possible.</i>	Avant le 31 Mai 2026 OU avant toute transaction vrac / conditionnement
COMMERCE : Déclaration de transaction VRAC ou d'expédition hors du territoire	Depuis le 31/08/25 : contrats VRAC sur DECLAVITI	Ce contrat vaut déclaration de transaction vrac. Vous pourrez retrouver les informations concernant cette transaction, transmises automatiquement, sur la plateforme Mon Minervois / Conditionnement & transactions. <i>! Au moment de votre DRM : vos contrats DECLAVITI sont bien de nouveau accessibles pour enregistrer vos sorties Minervois.</i>	A minima 10 jours avant RETRAISON
Déclaration de mise sous CONDITIONNEMENT	Mon Minervois	Onglet MES CONDITIONNEMENTS & TRANSACTIONS / Ajouter / Compléter les champs et notamment les identifiants du lot (N° de lot ET nom de cuvée)	10 jours maxi après le conditionnement



NOTE DE CAMPAGNE

Campagne 2025-2026

Mise à jour du 13/01/2026

AUTRE DECLA : Déclaration de déclassement vers vins sans IG	Mon Minervois	Onglet MES REPLIS & DECLASSEMENTS / « Ajouter » / Complétez / « Enregistrer »	7 jours maxi après le déclassement.
Déclaration de repli en Languedoc	Formulaire à demander à l'ODG	Imprimé à nous retourner : après visa, nous transmettrons à LRO et à l'ODG Languedoc. <i>! Pour replier en Languedoc, il est nécessaire d'être habilité pour cette appellation.</i> <i>! A noter que les volumes repliés sont systématiquement contrôlés par LRO : attention au respect des délais.</i>	Au plus tôt et au moins 7 jours avant le repli

Pensez également à nous signaler toute modification pour votre entreprise : de nom et/ou raison sociale, de n° SIRET/CVI, de coordonnées.